

LES USAGES DEVANT LA COUR DE CASSATION



Jeudi 22 juin 2023

Grand' chambre de la Cour de cassation

L'inflation réglementaire contemporaine paraît menacer le Droit non-écrit ; devant le juge, et singulièrement devant la Cour de cassation, cette formalisation à outrance du Droit laisserait peu de place aux usages entendus comme des comportements qui en raison de certaines de leurs qualités objectives (détermination, généralisation dans une communauté) et subjectives (légitimité et invocabilité) bénéficient d'une force normative.

Cependant, cette évolution n'est pas certaine ni vérifiée. C'est ce que ce colloque à l'initiative de l'Institut des usages se propose d'étudier devant la Cour de cassation.

Une première série d'interventions relativisera la menace du déclin judiciaire des usages en éclaircissant les différentes approches que les usages peuvent avoir devant elle. Une seconde série d'allocutions témoignera de la diversité des effets reconnus aux usages tant en Droit des contrats qu'en Droit des groupements, des biens ou de la procédure civile.

Sous la direction scientifique de
Gustavo Cerqueira, professeur à l'université Côte d'Azur
Pierre Mousseron, professeur à l'université de Montpellier,
président de l'Institut des usages



COUR DE CASSATION

9h30 Accueil

9h40 Ouverture

Vincent VIGNEAU, *président de la chambre commerciale de la Cour de cassation*

I. LA DIVERSITÉ DES APPROCHES

Sous la direction de M. Dominique HASCHER

conseiller à la Cour de cassation, ancien président de la Société de législation comparée

10h Approche historique des usages

Éric DE MARI, *professeur à l'université de Montpellier*

10h20 Approche notionnelle des usages

Gustavo CERQUEIRA, *professeur à l'université Côte d'Azur*

Discussion et pause

11h Approche sémantique des usages

Kevin MAGNIER-MERRAN, *maître de conférences à l'université de Lorraine*

11h20 Approche comparatiste des usages

Alice LAPLUME, *conseiller référendaire à la Cour de cassation*

Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, *conseiller à la Cour de cassation*

Discussion et pause-déjeuner

II. LA DIVERSITÉ DES EFFETS

Sous la direction de M. Bernard STIRN

président de section honoraire au Conseil d'État et de la Société de législation comparée, membre de l'Institut

14h30 Effets contractuels des usages

Daniel MAINGUY, *professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne*

14h50 Effets réels des usages

Thierry REVET, *professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne*

Discussion et pause

15h40 Effets associatifs des usages

Pierre MOUSSERON, *professeur à l'université de Montpellier*

16h00 Effets processuels des usages : la motivation enrichie au pays des usages

Pierre MOUSSERON, *professeur à l'université de Montpellier*

16h20 PROPOS CONCLUSIFS : QUID DES USAGES DEVANT LE CONSEIL D'ETAT ?

Bernard STIRN, *président de section honoraire au Conseil d'État, membre de l'Institut*